



Électricien d'équipement du bâtiment

Titre professionnel de niveau III

Des formations métiers axées sur des mises en situation professionnelle sur nos plateformes pédagogiques.

Objectifs

Dans les bâtiments d'habitation et petit tertiaire :

- Réaliser une installation électrique.
- Réaliser des travaux de modifications des installations électriques existantes.
- Procéder à la mise en service des installations.
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et les équipements d'efficacité énergétique.

Public concerné

- Personnels intérimaires, personnels salariés en reconversion.
- Demandeurs d'emplois.

Niveau de connaissances préalables requis

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française
- Savoir appliquer les quatre opérations mathématiques
- Tests de positionnement en amont de la formation

Le + Apave

- + Équipements de première qualité : platines pédagogiques et chantier école permettant à chaque stagiaire de réaliser sa propre installation domestique.
- + Un Pass sécurité Apave complet pour exercer le métier d'électricien.
- + Formation qui associe les connaissances théoriques de base en électricité à une mise en œuvre très pratique (80% de pratique).
- + Optimisation des durées et possibilité d'adaptation des parcours en fonction des demandes clients.
- + Des formateurs de terrain expérimentés à la sécurité et sensibilisés aux problématiques vécues par les entreprises du bâtiment.

Centre de formation

Programmation

Programme

Tests de positionnement

La formation métier électricien d'équipement du bâtiment

- Notions de base de l'électricité et installations domestiques.
- Lire et interpréter les schémas de montage.
- Se repérer sur un plan d'exécution.
- Appliquer les normes en vigueur pour les travaux exécutés.
- Vérifier et contrôler l'installation avant la mise en service.
- Le câblage électrique.
- Réalisations sur chantier école d'installations électriques dans des bâtiments de type habitation, industriel et tertiaire.

Cette formation intègre un PASS SÉCURITÉ APAVE

- Habilitation électrique personnel électricien basse tension.
- Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes « PEMP ».
- Conducteurs débutants CACES® (CNAMTS R486) et autorisation de conduite (art. R4323-56).
- Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Préparer l'examen Autorisation d'Intervention à proximité de Réseaux aériens et souterrains (AIPR) conduite d'engins et travaux urgents.
- Port du harnais.
- Manipulation d'extincteurs.
- Gestes et postures.
- Devenir opérateur de chantier amiante sous-section 4 (SS4).

En option

- Validation du titre professionnel « Électricien d'équipement du bâtiment »
- Niveau 3 – norme européenne (anciennement niveau V)

Validation de la formation

Optionnel : titre professionnel d'Électricien d'équipement du bâtiment ou autre certification selon besoin.



Nous **contacter**

france.apave.com

0805 62 5000